

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 JUIN 2021**

DEL-2021-102

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bary - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ARCHAMPS - GROUPE SCOLAIRE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 20115 AVEC L'ENTREPRISE BOUYGUES ES

Exposé du Président,

Par marché n° ME 20115 en date du 11 juin 2020, le SYANE a confié à l'entreprise BOUYGUES ES la réalisation de travaux de construction de réseaux d'éclairage public sur les abords du nouveau groupe scolaire, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier d'aménagement, la commune souhaite étendre la construction de l'infrastructure éclairage public afin de permettre la liaison au futur cheminement piéton au nord du groupe scolaire.

Le montant initial du marché s'élève à 32.967,10 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 2.716,90 € H.T., soit une incidence de 8,24 % sur le montant du marché initial.

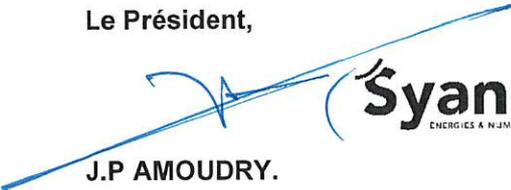
La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 3 juin 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver l'avenant proposé,
2. A autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Syane
ENERGIES A N.UMERIQUE

J.P AMOUDRY.